

18 mars 2019



Caen la mer engagée dans la démarche « 0 pesticide »

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la mise sur le marché, la délivrance, l'utilisation et la détention des pesticides par les particuliers sont interdites. Désormais, le grand public doit changer ses habitudes et modifier ses pratiques. Pour accompagner cette évolution majeure dans les comportements, la Communauté urbaine Caen la mer a décidé de mettre en œuvre tout au long de l'année une campagne de communication de proximité.

Le coup d'envoi sera donné le 20 mars, jour du printemps mais aussi première journée de la semaine nationale sans pesticide.

► Produits phyto, pesticides ... de quoi parle-t-on ?

Un produit phytosanitaire (également appelé produit phytopharmaceutique ou pesticide) est un produit contenant une substance dite active mélangée à des adjuvants (comme des agents mouillants, des synergisants etc.) répandu sur une culture ou des végétaux d'ornement pour lutter contre des organismes considérés comme « nuisibles ». C'est un terme générique qui rassemble notamment :

- les **insecticides** (pour éliminer les insectes),
- les **fongicides** (pour lutter contre les champignons),
- les **herbicides** (pour détruire les végétaux).

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (qui reprend les dispositions de la loi Labbé de février 2014) prévoit que l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, ainsi que les établissements publics ne peuvent plus utiliser de produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles ou ouverts au public depuis le 1^{er} janvier 2017. Cette loi concerne désormais les particuliers depuis le 1^{er} janvier 2019.

► L'évolution des pratiques dans l'entretien des espaces publics

Il est tout à fait possible d'entretenir les espaces publics dans le respect de l'environnement. Dans tous les cas, il convient de changer sa façon d'appréhender le travail. **La Communauté urbaine s'est engagée dans la démarche 0 pesticide au travers de plusieurs actions**, notamment :

- **La mise en place d'un plan de gestion différenciée du désherbage** : « le bon entretien au bon endroit ». L'objectif est ainsi d'adapter l'entretien en fonction des caractéristiques et usages des espaces publics dans la limite des moyens humains et matériels disponibles pour le réaliser. Dès lors, le choix des végétaux doit être pensé dès l'origine.

- **L'utilisation de techniques alternatives au désherbage chimique**. La Communauté urbaine utilise dorénavant deux types de techniques :

- > techniques curatives (utilisation de désherbeurs thermiques, à vapeur ou à gaz, de bineuses mécaniques, binettes et rotofil ...)
- > techniques préventives (paillage des massifs, mise en place de toiles tissées biodégradables, utilisation de plantes couvre-sol, balayage préventif des trottoirs ...)

Parallèlement, **certains espaces ne font plus l'objet d'un nettoyage systématique**. Il arrive donc que des végétaux poussent çà et là sur des trottoirs ou des pieds de murs. Avec ce retour de la végétation spontanée en ville, la population devra changer petit à petit son regard sur l'entretien des espaces publics.

► **Responsabiliser et sensibiliser les habitants**

Depuis 1^{er} janvier 2019, les particuliers ne peuvent plus utiliser de pesticides pour entretenir leur jardin.

Chacun doit désormais modifier ses comportements et changer son regard sur les herbes dites indésirables.

C'est dans ce cadre que la Communauté urbaine relance une campagne de communication de proximité auprès des habitants du territoire.



A compter du 20 mars, outre la diffusion d'une courte vidéo et de 3 visuels sur l'ensemble du territoire, des brochures pédagogiques seront distribuées à la population tout au long de l'année, lors de rencontres et de temps d'échanges, pour informer et promouvoir la démarche « 0 pesticide sur le territoire de Caen la mer ».

Le jeune public sera également sensibilisé grâce à une brochure spécialement créée pour l'occasion. Un document qui explique simplement, de façon illustrée, ce que sont les produits phytosanitaires et comment ils vont disparaître petit à petit de la vie quotidienne.

Cette brochure sera distribuée notamment aux jardins des plantes de Caen ou lors d'animations botaniques mais sera également présentée dans de nombreuses écoles du territoire de Caen la mer.



Contact presse :

Direction des Relations Institutionnelles et Territoriales

Responsable communication - Anne-Cécile Jourdan - 02 31 25 45 94 – 06 79 66 10 05

courriel : ac.jourdan@caenlamer.fr

Tous les dossiers sur le site : www.caenlamer.fr

